

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 178 244 dinars et un déficit net de la période de 19 422 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les emplois en titres émis par « ATTIJARI BANK », « BIAT » et « EURO -CYCLES » représentent respectivement 10,11%, 12,49% et 10,53% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Le ratio maximum de 5% relatif à l'emploi d'actif net de la société en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001, a connu plusieurs dépassements. Cette situation a été régularisée le 02/11/2015.
- ✓ Le ratio de liquidité et quasi liquidité fixé à un maximum de 20% de l'actif total représente 20,15% au 31/12/2015.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 Mars 2016

ECC MAZARS

Le Commissaire aux Comptes :

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 31 décembre 2015
(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		142 325,360	189 457,059
Titres OPCVM		0,000	12 564,240
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		35 918,503	54 790,069
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		178 243,863	256 811,368
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	369,095	1 006,442
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 782,113	1 696,988
TOTAL PASSIF		2 151,208	2 703,430
ACTIF NET		176 092,655	254 107,938
CP1- Capital	3.7	173 389,909	251 017,129
CP2- Sommes distribuables	3.8	2702,746	3090,809
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19,048	18,564
Sommes distribuables de l'exercice		2 683,698	3 072,245
ACTIF NET		176 092,655	254 107,938
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		178 243,863	256 811,368

ETAT DE RESULTAT
Du 01 janvier au 31 Décembre 2015
(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2	11 253,400	6 067,150
Revenus des actions		9 708,200	5 782,000
Revenus des titres OPCVM		1 545,200	285,150
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	749,494	1 170,261
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 002,894	7 237,411
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-3 895,454	-2 659,197
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 107,440	4 578,214
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 314,786	-2 096,751
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 792,654	2 481,463
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-3 108,956	590,782
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 683,698	3 072,245
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 108,956	-590,782
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-28 736,447	20 925,210
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		6 534,386	-21 058,788
Frais de négociation de titres		-3 012,703	-582,431
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-19 422,110	1 765,454

VARIATION DE L'ACTIF NET
Du 01^{er} janvier au 31 décembre 2015
(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-19 422,110	1 765,454
Résultat d'exploitation	5 792,654	2 481,463
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 736,447	20 925,210
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 534,386	-21 058,788
Frais de négociation de titres	-3 012,703	-582,431
AN2- Distributions de dividendes	-3038,696	-979,080
AN3- Transactions sur le capital	-55 554,477	35 604,488
Souscriptions	101 201,777	57 842,460
- Capital	101 732,732	56 944,770
- Régularisation des sommes non distribuables	-491,587	190,540
- Régularisation des sommes distribuables	-39,368	707,150
Rachats	-156 756,254	-22 237,972
- Capital	-161 841,953	-22 821,678
- Régularisation des sommes non distribuables	6 455,835	460,539
- Régularisation des sommes distribuables	-3102,653	-147,640
-Droits de sortie	1 732,517	270,807
VARIATION DE L'ACTIF NET	-78 015,283	36 390,862
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	254 107,938	217 717,076
En fin de l'exercice	176 092,655	254 107,938
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	28 652	24 754
En fin de l'exercice	21 791	28 652
VALEUR LIQUIDATIVE	8,081	8,869
AN6- Taux de rendement	-7,68%	1,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Unité = en Dinar)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de Catégorie action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 07 janvier 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscriptions et de rachat ont été ouvertes au public le 12 février 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2015** à **142 325,360** dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif
ADWYA	570	3 506,277	3 603,540	2,02%
ATTIJARI BANK	750	14 146,629	18 021,750	10,11%
BEST LEASE	3 950	8 295,000	7 505,000	4,21%
BIAT	300	24 894,175	22 266,900	12,49%
CARTHAGE CEMENT	11 677	34 359,412	15 565,441	8,73%
EURO-CYCLES	550	15 950,000	18 775,350	10,53%
ONE TECH HOLDING	1 376	9 902,840	9 618,240	5,40%
SAH	1 000	8 979,267	9 704,000	5,44%
SOMOCER	1 053	3 099,670	2 130,219	1,20%
SOTIPAPIER	1 200	5 688,000	4 682,400	2,63%
SOTUVER	5 160	28 971,260	14 933,040	8,38%
TGH AA	1 000	1 100,000	630,000	0,35%
UIB	930	13 138,000	14 615,880	8,20%
ADWYA DA 1/12 31122015	570	290,700	273,600	0,15%
Total actions et droits rattachés		172 321,230	142 325,360	79,84%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Entrée en portefeuille		
Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<u>Actions</u>		247 717,690
ASSAD	370	2 952,500
ATTIJARI BANK	420	10 374,500
BIAT	515	42 735,000
BT	300	3 150,500
CARTHAGE CEMENT	6 000	12 000,000
CIL	137	1 822,100
EURO CYCLES	3 000	87 000,000
ONE TECH HOLDING	500	3 625,000
SAH	2 270	22 304,500
SFBT	540	12 082,500
SOMOCER	1 053	3 099,670
SOTIPAPIER	1 200	5 688,000
SOTUVER	1 506	5 490,420
UADH	3 918	25 467,000
UIB	710	9 926,000
<u>Droit:</u>		290,700
ADWYA DA 1/12 31122015	570	290,700
<u>OPCVM</u>		199 918,643
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	1 922	199 918,643
Total		447 927,033

Les sorties du portefeuille titres du 01^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent ainsi :

Sortie de portefeuille				
Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
<u>Actions</u>		266 469,242	273 069,300	6 600,058
ADWYA	1 410	9 683,223	9 709,500	26,277
ARTES	1 900	14 877,900	13 082,500	- 1 795,400
ASSAD	2 920	23 112,000	14 600,000	- 8 512,000
ATTIJARI BANK	770	14 523,871	19 895,000	5 371,129
BEST LEASE	600	1 260,000	1 038,000	- 222,000
BIAT	215	17 840,825	16 797,500	- 1 043,325
BT	2 800	26 311,130	29 120,000	2 808,870
CIL	337	4 822,100	4 953,900	131,800
EURO CYCLES	2 450	71 050,000	72 460,000	1 410,000
LANDOR	550	4 870,910	3 624,500	- 1 246,410
SAH	1 270	13 325,233	16 304,700	2 979,467
SFBT	1 635	36 146,050	41 568,200	5 422,150
TGH AA	2 890	3 179,000	1 901,800	- 1 277,200
UADH	3 918	25 467,000	28 013,700	2 546,700
<u>OPCVM</u>	2 042	212 417,283	212 351,611	- 65,672
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	2 042	212 417,283	212 351,611	- 65,672
Total		478 886,525	485 420,911	6 534,386

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **11253,400** dinars au **31 décembre 2015** contre **6067,150** dinars au **31 décembre 2014** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des titres OPCVM	1 545,200	285,150
Revenus des actions	9708,200	5782,000
TOTAL	11 253,400	6 067,150

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2015** à **35918,503**Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif
Avoirs en Banque	24 888,320	13,96%
Intérêts courus sur compte bancaire	226,683	0,12%
Sommes à l'encaissement	10 803,500	6,06%
Total des disponibilités	35 918,503	20,15%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements à terme et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2015, s'élèvent à **749,494** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du compte de dépôt	274,053	242,194
Revenus des placements à terme	475,441	928,067
TOTAL	749,494	1 170,261

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2015** à **2 151,208** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Opérateurs Créditeurs	369,095	1 006,442
Gestionnaire	175,996	577,480
Dépositaire	193,099	428,962
Autres Créditeurs Divers	1 782,113	1 696,988
Commissaire aux comptes	1 680,185	1 680,092
Etat Impôts et Taxes	87,010	0,000
Conseil du Marché Financier	14,918	16,896
Dividendes à payer	0,000	0,000
TOTAL	2 151,208	2 703,430

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Charges de gestion des placements	3 895,454	2 659,197
Commissions de gestion	3 541,317	2 417,440
Commissions de dépôt	354,137	241,757
Autres Charges	2 314,786	2 096,751
Honoraires du commissaire aux comptes	1 680,093	1 873,326
Redevances CMF sur les OPCVM	300,113	204,867
Etats Impôts et taxes	65,000	34,700
Frais de publications	226,980	0,000
Frais Bancaires	42,600	-16,142
Autres Charges	0,000	0,000
TOTAL	6 210,240	4 755,948

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Montant	251 017,129
Nombre de parts	28 652
Nombre de porteurs de parts	57
Souscriptions réalisées	
	101 241,145
Montant	101 732,732
Régularisation des sommes non distribuables	-491,587
Nombre de titres émis	11 612
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
	-155 386,118
Montant	-161 841,953
Régularisation des sommes non distribuables	6 455,835
Nombre de titres rachetés	18 473
Nombre de porteurs de parts sortants	-6
Capital au 31/12/2015	
	173 389,909
Montant	190 907,908
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	6 534,386
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-28 736,447
Frais de négociation de titres	-3 012,703
Régularisation des sommes non distribuables	5 964,248
Droit de sortie	1 732,517
Modification comptable	0,000
Nombre de parts	21 791
Nombre de porteurs de parts	51

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2015	31/12/2014
Résultats d'exploitation	5 792,654	2 481,463
Régularisations de l'exercice	-3 108,956	590,782
Sommes distribuables de l'exercice	2 683,698	3 072,245
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19,048	18,564
Sommes distribuables	2 702,746	3 090,809

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2015	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,551	0,253	0,215
Charges de gestion des placements	-0,179	-0,093	-0,083
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,372	0,160	0,132
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,106	-0,073	-0,072
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,266	0,087	0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,143	0,021	-0,018
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,123	0,107	0,042
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,143	-0,021	0,018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,319	0,730	-0,896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,300	-0,735	-0,007
Frais de négociation de titres	-0,138	-0,020	-0,046
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-1,157	-0,025	-0,949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-0,891	0,062	-0,890
Droits d'entrée et droits de sortie	0,080	0,009	0,004
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,078	-0,016	-0,944
Régularisation du résultat non distribuable	0,274	0,023	-0,302
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,804	0,007	-1,246
Distribution de dividendes	0,107	0,041	0,000
VL	8,081	8,869	8,795
Ratios de Gestion des Placements			
	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,298%	1,298%	1,149%
Autres Charges / Actif net moyen*	0,771%	1,024%	1,001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	0,894%	1,500%	0,574%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

la SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2015 sont de 1 680,093 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

4.7 Frais de publication :

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel.